

Mal à mon école

Pessimisme ou optimisme ?

Dans son numéro du 28 mai 2025, le magazine « *Télérama* » publie un article intitulé « *Le tableau noir de l'école élémentaire* » dont voici quelques extraits :

« *La Cour des comptes s'alarme des résultats préoccupants des élèves français* »
« *En C.M. 1, la France est classée derrière les pays de l'Union européenne en mathématiques, et la situation n'est guère plus satisfaisante en français* »
« *En parallèle, on assiste à une augmentation continue de la dépense, publique comme privée, consacrée à l'enseignement du premier degré* »
« *La Cour des comptes étrille notamment le rôle néfaste de la semaine de quatre jours, aujourd'hui ultra majoritaire en France, alors que dans les autres pays de l'O.C.D.E. domine la semaine de cinq jours pleins* »
« *La qualité de l'enseignement est de loin le premier levier qui peut influencer sur la réussite et l'épanouissement à long terme d'un élève, reconnaissent les auteurs* »

Bien qu'aujourd'hui à la retraite de l'enseignement, ce sont des questions qui continuent à fortement m'intéresser. Je me suis donc mis tout de suite en quête du rapport complet de la Cour des comptes, chacun pouvant librement le consulter à l'adresse suivante : <https://ccomptes.fr/fr/publications/lenseignement-primaire>

La première page du rapport est déjà significative :

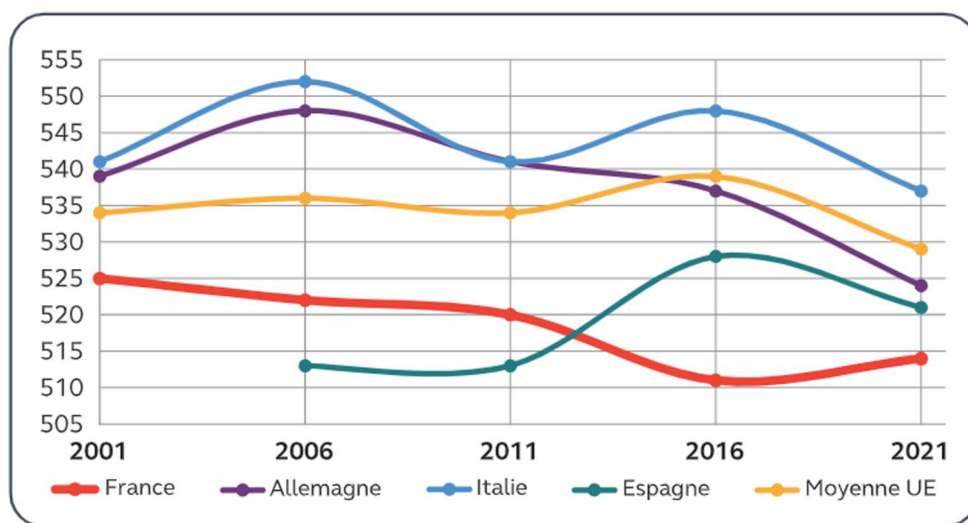


J'ai lu avec la plus grande attention ce rapport public de 120 pages et la synthèse du même rapport (17 pages). J'en propose un résumé ci-après, suivi d'une analyse et d'une conclusion personnelles sur le sujet.

On trouve notamment dans l'introduction de cette synthèse : « *L'expérience montre que l'éducation des enfants joue un rôle fondamental pour le développement des compétences futures dans un monde en constante évolution.* »

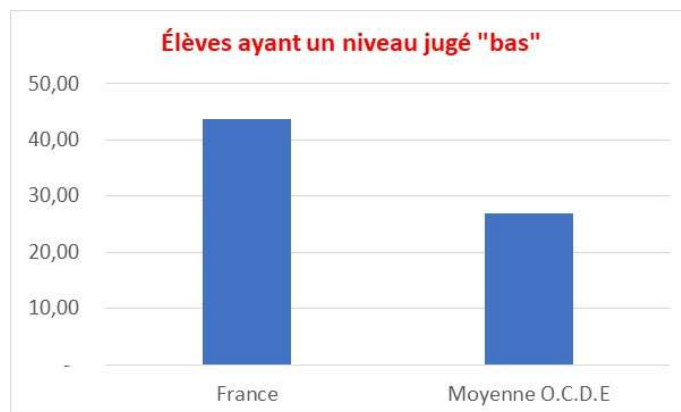
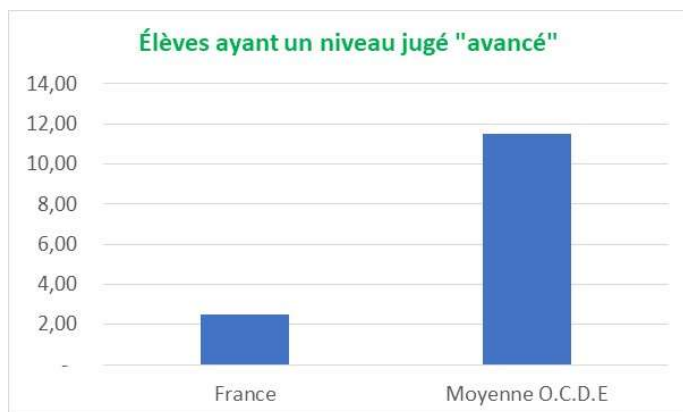
On ne peut évidemment qu'être en parfait accord avec cette affirmation et donc poursuivre avec intérêt les conclusions de la Cour des comptes sur le sujet de l'enseignement primaire. Le premier point du rapport nous indique que le système éducatif est en situation d'échec et que les inégalités s'aggravent, notant qu'en mathématiques, la France est classée dernière des 21 pays de l'Union européenne ayant participé à l'enquête et antépénultième en français.

Évolution des résultats en compréhension de l'écrit des élèves en C.M. 1



D'après la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (D.E.P.P.) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, les résultats français de 2021 ne sont pas significativement différents de ceux de 2016

L'étude T.I.M.S.S. (*Trends In Mathematics and Science Study*) précise qu'en 2023, 2,50 % des élèves français avaient un niveau jugé « *avancé* » en mathématiques alors que la moyenne de l'O.C.D.E. ressortait à 11,50 % tandis que 43,70 % avaient un niveau jugé « *bas* » contre 27 % en moyenne O.C.D.E.

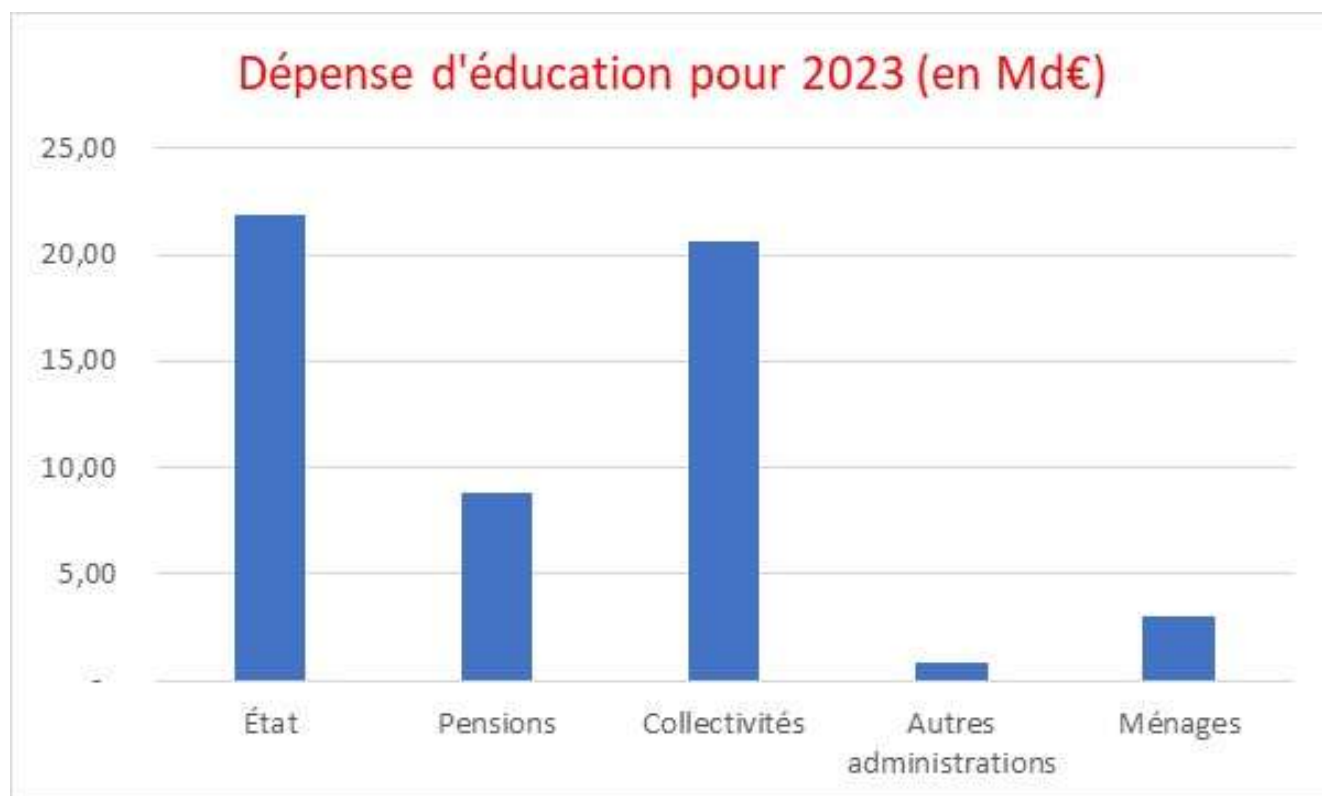


D'autre part, l'écart de performance en français entre filles et garçons est significativement plus élevé en France que dans le reste de l'Union européenne. Les constats sont d'autant plus paradoxaux que les élèves français passent en moyenne, plus d'heures à apprendre les fondamentaux que dans d'autres pays européens.

Dans un second point, le rapport critique une organisation en décalage avec les besoins de l'enfant détaillant notamment :

- une contribution moindre de l'État (1,3 % du P.I.B. contre 1,5 % en 2020) à l'inverse de la ressource affectée pour l'enseignement secondaire (2,6 % contre 2 %),
- un aménagement du temps scolaire qui n'est pas en cohérence avec la chronobiologie de l'enfant,
- le rôle néfaste de la semaine dite de 4 jours sur la vigilance et les performances des enfants, notamment lors des deux premiers jours de la semaine, liées à une désynchronisation due au week-end prolongé.

On trouve, en troisième remarque, l'existence d'une dépense mal évaluée qui ne cesse de croître : la baisse du nombre d'élèves s'accompagne d'une augmentation continue de la dépense, publique comme privée, consacrée à l'enseignement du premier degré. Les chiffres provisoires de la dépense d'éducation 2023 donnent une dépense totale de 55,1 Md€ répartis comme le montre le graphique ci-dessous.

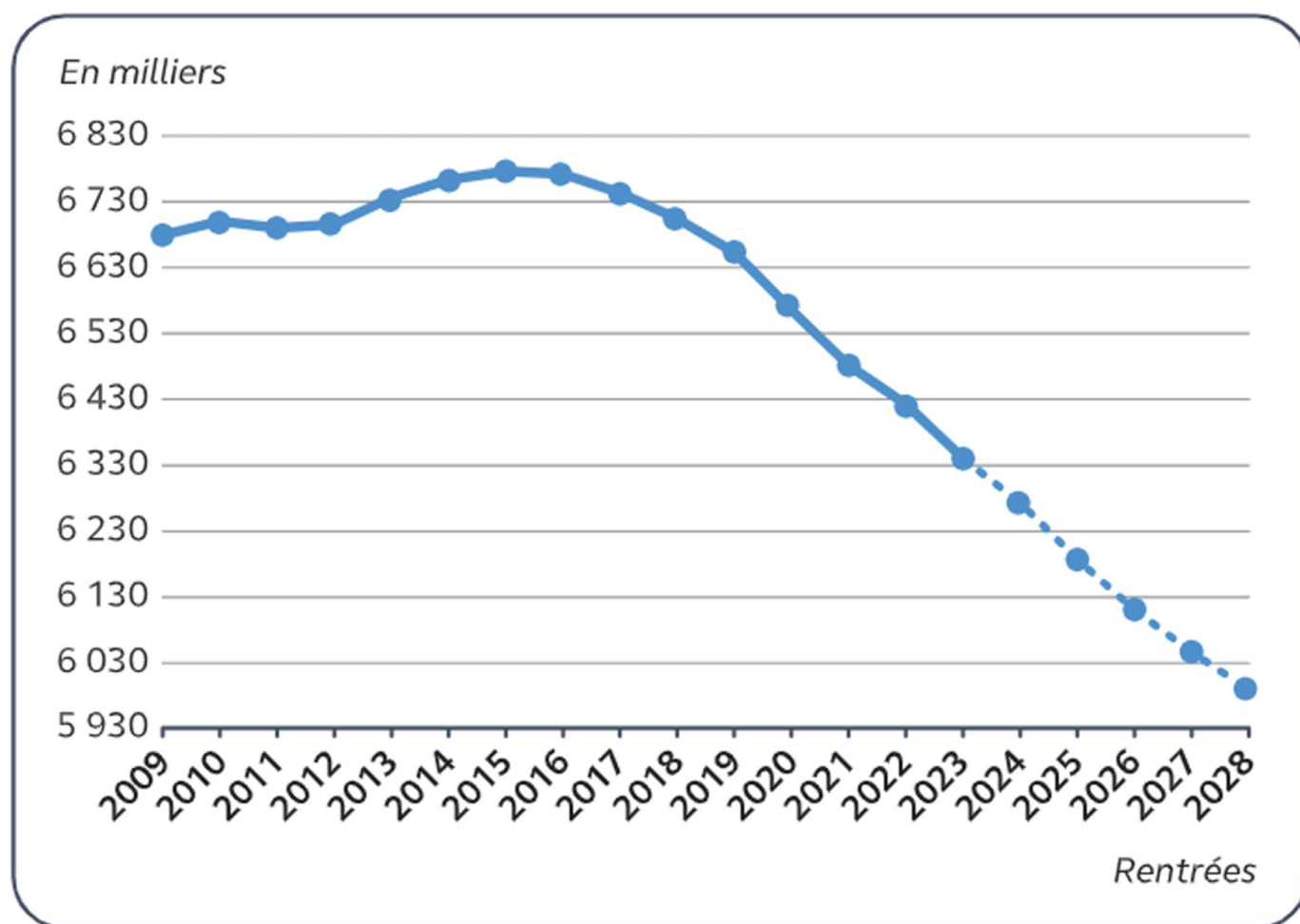


Le rapport de la Cour des comptes fait état, dans son quatrième point, d'un système éducatif trop centralisé qui n'intègre pas suffisamment tous les acteurs : État, collectivités territoriales, familles et parents d'élèves mais aussi d'autres entités publiques ou entreprises. On note notamment :

- la mise en cause des formations initiale et continue des professeurs,
- les leviers d'actions à modifier sur le rôle, le statut et les missions du directeur d'école,
- la nécessité de clarification du positionnement du directeur d'école vis-à-vis de l'équipe pédagogique et des partenaires extérieurs,
- le besoin de tenir compte des spécificités locales et de la diversité des territoires dans le projet d'école,
- le renforcement souhaité des liens entre les services en charge de l'Éducation Nationale et les autres acteurs, en particulier les collectivités territoriales.

Dans une cinquième partie, le rapport indique l'impérieuse nécessité de repenser le modèle actuel et d'intégrer les défis du futur en considérant notamment la baisse prévue des effectifs comme le montre le graphique ci-dessous.

Effectifs du premier degré – Évolution prévisionnelle



Source : D.E.P.P. 2023

En conséquence, trois défis majeurs doivent être relevés :

- assurer une plus forte cohérence entre activités scolaires, périscolaires et extrascolaires,
- tirer parti des opportunités qu'offrent les outils numériques,
- reconsidérer l'école en utilisant la transition écologique.

Le rapport est conclu par des recommandations pour lesquelles il est indiqué : « *À travers ces défis, il s'agit bien pour notre pays de placer l'élève au centre des ambitions collectives. L'urgence commande que les recommandations des juridictions financières puissent être mises en œuvre rapidement.* »

Un résumé des recommandations faites par la Cour des comptes figure page suivante.

Les recommandations de la Cour des comptes (résumé)

Les juridictions financières formulent six recommandations, articulées autour de trois axes.

Axe 1 : du recrutement et de la formation des enseignants et des usages pédagogiques

- Proposer la possibilité de prévoir une affectation, à l'issue du concours, par département et instaurer des règles facilitant la mobilité géographique
- Renforcer la formation initiale et continue des enseignants pour favoriser une meilleure intégration du numérique comme outil au service de la pédagogie
- Assurer une progressivité de l'usage du numérique éducatif afin de prendre en compte les facteurs de développement et de bien-être de l'enfant

Axe 2 : de la gouvernance interne des écoles et du statut des directrices et directeurs d'école

- Engager la réforme du statut de directeur d'école en généralisant progressivement la fonction de directeur à temps complet en commençant par les écoles regroupées

Axe 3 : de la nécessité de mieux associer les collectivités territoriales à la politique éducative

- Établir des conventions triennales entre les élus et les services de l'Éducation nationale permettant d'objectiver la politique éducative territoriale
- Systématiser les regroupements pédagogiques ou les regroupements d'écoles dans les territoires confrontés à une baisse des effectifs

Analyse personnelle

Vu sous l'angle du titre du rapport et de certains paragraphes internes, on peut faire preuve d'un grand pessimisme, voire même de découragement surtout dans le chef des enseignants de ce secteur à l'école dite élémentaire. J'ai fait carrière en Lycée puis à l'Université avant de prendre ma retraite, il y a un peu plus d'une dizaine d'années.

Je dois concéder que si j'avais lu un tel rapport au sujet de mon activité professionnelle au moment où j'étais sur le terrain, je ne suis pas sûr que j'en aurais été ravi. Il est probable que j'aurais oscillé entre colère et découragement. Mais voilà, je suis aujourd'hui plus objectif, plus observateur, plus expérimenté et donc plus à même de peser le pour et le contre : à vrai dire, il faut en tirer les meilleurs enseignements pour un avenir positif.

Acceptons déjà qu'il s'agit d'un rapport de la Cour des comptes qui, comme son appellation l'indique, a pour priorité de « **compter** ». Le rapport complet de 120 pages contient nombre de chiffres et de calculs statistiques qu'il ne faut, bien sûr, pas ignorer mais pour lesquels il est aussi bon de réfléchir précisément.

Je suis assez bien placé pour considérer le sens des chiffres puisque ma formation d'origine (*post-baccalauréat*) est celle de l'expertise comptable. J'aurais donc mauvaise grâce à critiquer ces notions arithmétiques.

Après une période de travail en entreprise, j'ai toutefois passé (*de 1976 à 2022*) le reste de mon activité dans la formation d'élèves, d'étudiants, de sportifs, d'enseignants et d'éducateurs sportifs, spécialité football. De par ces différentes activités d'enseignement, je sais aussi que l'on ne peut surtout pas mettre tout en équation et ne s'attacher qu'aux nombres et aux économies qui pourraient en découler.

Les recommandations étant celles de juridictions financières, loin de moi l'idée de les jeter aux orties. Elles sont faites par un ensemble de membres jugés pour leurs compétences en la matière. Reconnaissons qu'ils jouent leur rôle. Nous avons pour autant le droit de donner notre avis, sans s'en tenir aux seuls chiffres, même réels et avérés.

Observation de points plutôt positifs

S'agissant du recrutement des enseignants, la Cour des comptes recommande de prévoir une affectation par département et l'instauration de règles facilitant la mobilité géographique. On ne peut qu'approuver cette recommandation tant il est actuellement connu de cas douloureux de lauréats du concours affectés à une distance très lointaine de leur domicile mettant en péril leur vie et celle de leur famille au point même, pour certains, de démissionner de la fonction avant même de l'avoir entamée. Même si tous les cas ne peuvent évidemment pas être résolus au mieux pour tous, il est certain qu'une amélioration sensible du dispositif en la matière est impérative dans ce domaine. L'enseignant ne doit pas être mis en difficulté par des conditions de travail malaisées. Pour que les enfants soient bien dans leur peau à l'école, il importe en priorité que leurs encadrants le soient aussi.

On ne peut d'autre part que souscrire favorablement à la recommandation qui concerne la formation des enseignants tant en ce qui concerne la formation initiale que la formation continue car le métier est en permanence évolutif et nécessite obligatoirement des mises à jour régulières, notamment bien sûr en ce qui concerne les technologies du numérique, avec toutefois le bémol traité dans le point suivant.

Observation de points à préciser

S'agissant donc de l'usage du numérique éducatif, il est impératif de procéder très rapidement à une réflexion approfondie du sujet. On parle à tout va de l'Intelligence Artificielle, domaine dans lequel l'élève est parfois, et peut-être même souvent, plus au courant que le professeur lui-même. Cependant être au fait de son utilisation ne signifie pas forcément qu'il s'agisse d'une utilisation intelligente, réfléchie et juste. À cet endroit, il paraît fondamental d'opérer de suite une étude approfondie du quoi faire, comment faire et pourquoi le faire... Il en va de l'avenir immédiat de l'instruction comme de l'éducation. Le développement des outils numériques est un progrès essentiel pour notre société. Cependant ce progrès nécessite une formation prudente et raisonnée. Bien utiliser l'outil conditionne la réussite éducative de son emploi.

Dans un autre domaine, la recommandation qui concerne la refonte de la gouvernance des écoles pour généraliser la fonction de directeur d'école à temps complet pose quelques problèmes à étudier de manière plus approfondie.

D'une part, dans la tradition de l'école primaire française, le directeur n'est pas un supérieur hiérarchique. Le faire devenir provoquera inévitablement, un changement des rapports humains à l'intérieur des structures. Il importe de considérer la question principale : ce changement sera-t-il favorable aux élèves ?

D'autre part, il a toujours semblé bon de rester en contact étroit avec le public élève pour mesurer efficacement ses besoins. S'il paraît évident que la charge de direction nécessite un certain temps à y consacrer, il ne semble pas du tout aussi évident que ce soit en un temps complet, éloigné de l'élève. Ne peut-on imaginer, pour les plus grosses structures, que plusieurs professeurs se répartissent les différentes charges de la direction, tout en conservant une partie de leur horaire à faire la classe, au plus près des élèves ?

La Cour des comptes ne parle pas de retour arrière dans ses recommandations mais souligne dans son rapport « *le rôle néfaste de la semaine de quatre jours* ». La Cour ne l'évoque pas dans ses recommandations, vraisemblablement parce qu'il apparaît aujourd'hui que la pression sociale pour libérer le samedi matin et rester sur 4 jours est telle que ce sera extrêmement difficile de revenir à une semaine de 4,5 ou 5 jours de classe. On sait néanmoins que :

- sur une semaine de sept jours, il reste donc trois jours où les enfants peuvent être disponibles,
- l'on apprend de belles choses à l'école mais que l'on peut aussi en apprendre de belles en d'autres endroits tels que la famille, les associations sportives ou d'éducation populaire.

En associant étroitement et en toute concertation les collectivités territoriales et les familles, il y a sans doute possibilité d'instituer un écosystème efficace d'apprentissage complémentaire dans les temps hors école.

De manière plus ou moins libre, certaines associations ont déjà mis en place de l'aide aux devoirs par exemple. Ce sont des initiatives existantes sur la base du volontariat. Elles sont tout à fait insuffisantes mais ont le mérite de montrer que la chose est possible.

Il s'agit donc d'inventer ici un système officiel qui permettrait de généraliser ces pratiques au bénéfice de tous en concertation et non en concurrence, le tout évidemment au bénéfice des élèves et sans revenir pour autant à une semaine de 4,5 ou 5 jours pleins à l'école, mesure apparaissant, pour tous, comme très impopulaire.

En 1995, Jean Boissonnat, alors Président du Commissariat général au plan, disait déjà : « *Le moment est venu d'expliquer aux français que le diplôme ne garantit pas l'emploi et que l'on peut se former très efficacement ailleurs qu'à l'école.* » Il n'est pas question d'aller jusque-là puisque l'on traite ici de l'école élémentaire qui s'arrête vers 11-12 ans. Cependant, il y a beaucoup à faire en travaillant intelligemment au sein d'un système de collaboration.

Je rejoins Philippe Meirieu, professeur honoraire en sciences de l'éducation qui déclarait déjà dans une conférence de 2015 : « *Eduquer, c'est l'affaire de tous.* »



Extraits de cette conférence

L'éducation, ce n'est pas seulement l'enseignement...
Dans une société, tout éduque :

- les parents,
- l'environnement familial et socio-culturel,
- l'école,
- les tiers-lieux,
- les médias,
- la ville, etc...

Penser l'école indépendamment de tout ça est voué à l'échec...

Le professeur Meirieu explique que les tiers-lieux sont représentés par les clubs, les associations, les centres de loisirs, les groupes de pairs (*sport, théâtre, collectionneurs, maquettistes, sauvegarde du patrimoine, maison des jeunes, clubs photos, etc...*). Dans un temps où le système associatif souffre pour diverses raisons, il serait bon de s'attacher à construire un nouveau modèle collaboratif permettant de transmettre une véritable éducation, en particulier dans les moments laissés libres qui peuvent s'ajouter au temps de l'école.

J'ai rencontré dans toute ma carrière des enseignants de qualité exceptionnelle. Les enseignants d'aujourd'hui ne le sont pas moins. Il y a aussi parmi les éducateurs d'aujourd'hui des éléments remarquables. On rencontre aussi chez les parents, nombre de personnes exemplaires. Pourquoi ne pas utiliser toutes ces ressources, dans le domaine du sport ou de la transition écologique par exemple ? Repenser le modèle actuel de l'école et intégrer les défis du futur, c'est d'abord faire preuve d'intelligence pour additionner les compétences plutôt que de les mettre en concurrence.

Chacun sait que le temps où le médecin de famille, le curé et l'instituteur étaient considérés comme des références est un temps révolu. Il ne faut pas le regretter, il faut s'en servir. Les professeurs des écoles, les parents et les éducateurs d'aujourd'hui ont suffisamment d'intelligence et de qualités pour admettre qu'ils peuvent collaborer pour le bien des enfants dont ils ont charge d'instruction et d'éducation.

Les accusations qui consistent à se rejeter les responsabilités : « *C'est la faute des profs* » ; « *C'est la faute des parents* » sont aujourd'hui totalement dépassées. Il importe que les suites du rapport de la Cour des comptes soient l'occasion de se mettre autour d'une table et de considérer les possibilités de travailler en collaboration pour le bien de nos enfants donc pour l'avenir de notre société. C'est le prix de la réussite à payer. Mettons donc en œuvre ce vieux proverbe africain : « *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.* »

J'ai bien conscience que façonner ces réformes n'est pas facile, qu'il faut à la fois de l'espoir mais aussi beaucoup de courage. Il paraît donc de bon aloi de s'inspirer de certains personnages de l'histoire, parmi les plus illustres, nombre d'exemples inspirants existent. Prenons-en simplement deux citations... sur le courage.

« Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire. »

Georges Clémenceau

« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir. »

Nelson Mandela

Observation de points plutôt négatifs

Par contre, « *systématiser les regroupements pédagogiques ou les regroupements d'écoles dans les territoires confrontés à une baisse des effectifs* » ne semble pas une mesure favorable à la progression des enfants et à l'amélioration de leurs performances.

Là où il existe de petites unités avec une école comptant peu de classes, il est bon de les conserver car elles sont très porteuses de réussite. On constate même que dans une classe où sont regroupés deux niveaux, C.P. et C.E. 1 par exemple, les enfants progressent mieux et plus vite qu'ailleurs.

Plus on regroupe, plus on crée des problèmes. La notion d'économie d'échelle, à l'œuvre dans l'Éducation Nationale depuis longtemps, est catastrophique. L'expérience montre que les classes uniques quand elles existent encore, trop rarement, sont plutôt positives, à la fois en termes de progrès scolaire et d'autonomie des enfants.

En matière d'apprentissage, la coopération et les échanges entre élèves sont source de progrès certains. Quand un élève explique ce qu'il a compris à un autre, il ne perd pas son temps, il comprend mieux ce qu'il avait déjà commencé à comprendre avant....

Dans les classes où l'on a regroupé plusieurs élèves d'âges différents, on multiplie cette richesse de partage entre élèves. Il est donc porteur de conserver là où elles existent les classes de ce type. Les supprimer pour faire des économies constitue un retour arrière très négatif en termes d'apprentissage. Si cela peut paraître économiquement productif dans un premier temps, il est certain qu'à long terme, il s'agit là d'une perte certaine sur tous les plans.

Deux remarques annexes qui posent questions

➤ **Première remarque : la question du genre**

En pages 38 et 39 du rapport de la Cour des comptes, on lit notamment : **A - Des inégalités liées au genre plus marquées que chez nos voisins européens**

Si l'on décrypte ce paragraphe, on peut en extraire notamment :

« Dès l'entrée à l'école élémentaire, et comme partout en Europe, les filles ont des résultats légèrement meilleurs que les garçons. Cet écart se creuse pendant la scolarité puisqu'en sixième, un garçon sur deux est en difficulté, contre deux filles sur cinq.

En français, les filles ont, en moyenne, de meilleurs résultats que les garçons durant toute leur scolarité. À l'inverse, en mathématiques, les filles sont meilleures que les garçons en début de C.P. Mais cet effet s'inverse durant l'année : aux évaluations de début de C.E. 1, les garçons ont un meilleur niveau que les filles. Cet écart se creuse pendant la suite de la scolarité, de manière plus prononcée que chez nos voisins européens. L'effet charnière de l'année de C.P. a été confirmé par une étude menée par les juridictions financières.

*L'identification des déterminants de ce renversement est un sujet d'étude académique. L'analyse menée par l'institut des politiques publiques montre que ce décrochage touche l'ensemble du territoire. Elle relève néanmoins qu'il est moins important dans les classes incluant surtout des filles **ou quand l'enseignant est une femme plutôt qu'un homme** ».*

La Cour note donc des différences entre les filles et les garçons parmi les élèves. En fin de paragraphe, on évoque l'enseignant. Par ailleurs, les indicateurs statistiques de l'Éducation nationale (*Source D.E.P.P. 2021*) montrent que les enseignants du 1^{er} degré sont à 85,10 % de genre féminin.

On comprend que la Cour ne se soit pas attardée sur cette caractéristique étant donné la sensibilité du sujet. La parité ayant été érigée en loi dans d'autres domaines, on peut cependant se poser la question ici, dans un secteur prioritaire pour l'éducation de nos enfants. L'idée, évidemment, n'est pas de donner la priorité aux un(e)s ou aux autres mais bien de chercher la meilleure solution pour les enfants.

Je comprends qu'il s'agit là d'un sujet très sensible et il est bien sûr hors de question de soutenir qu'il vaut mieux avoir des professeurs d'école de tel ou tel genre. On peut cependant se demander si le déséquilibre existant est ou non favorable aux enfants et à leur apprentissage à l'école élémentaire. La fin de la phrase dans le rapport de la Cour des comptes indiquée ci-dessus : « *...ou quand l'enseignant est une femme plutôt qu'un homme.* » autorise la question sans bien sûr ne fournir aucune réponse... Voilà un véritable problème, pas facile à traiter, qui mériterait une étude approfondie par un groupe de personnes intelligentes, neutres et totalement objectives.

➤ Deuxième remarque : la question du bien-être

Dans les 120 pages du rapport de la Cour des comptes, on trouve 51 fois le terme « *bien-être* », soit près d'une page sur deux en moyenne. Il est évident que personne ne souhaiterait pour ses enfants un « *mal-être* » à l'école. Cependant, la Cour des comptes ne précise pas ce qu'elle entend par le « *bien-être* », cité aussi souvent dans le rapport.

Sur le sujet, il est bon de se référer à l'excellent article de janvier 2025 écrit par le professeur Philippe Meirieu dans la revue R.E.E., Recherches en Éducation dont le titre est le suivant :

Pourquoi il faut rompre avec l'idéologie du bien-être en éducation

Chacun pourra consulter cet article avec le lien suivant : <https://journals.openedition.org/ree/13108>. J'en retiendrai néanmoins de suite, deux extraits essentiels à mes yeux :

« La quête du Graal de l'éducation, ce n'est pas, ce ne peut pas être, le bien-être : c'est le bien-devenir. »

« Car, pour grandir, il faut en rabattre : les choses et les êtres ne se plient que rarement aux caprices et aux désirs de celui qui vient au monde ; et l'entrée dans ce monde est, toujours et inévitablement, apprentissage de la frustration. »

La bonne question donc à se poser n'est pas de savoir comment on installe le « *bien-être* » à l'école mais bien celles des conditions qui permettent à un enfant d'avoir le courage de « *bien-devenir*. »

Conclusion

Dans un premier temps, le rapport de la Cour des comptes peut apparaître comme quelque chose de très négatif, voire inquiétant et même alarmant. Ce n'est, pour autant, pas par ce côté des choses qu'il faut le recevoir. Les membres de la Cour des comptes ont réalisé un riche travail d'enquête et d'explication des problèmes rencontrés. Dans leurs recommandations, ils ont proposé certaines mesures positives comme on l'a exprimé ci-avant.

Toutefois, la question des comptes publics ne doit pas être regardée de manière purement budgétaire. Il importe, à cet endroit, que l'aspect éducatif reste primordial. Rappelons l'avis éclairé de Philippe Meirieu qui dit, concernant l'école :

« Je voudrais qu'on inverse la manière dont les choses se passent habituellement où l'on donne la forme de l'école et on réfléchit ensuite à ce qu'on va y faire dedans mais que l'on se demande ce qu'on veut faire par l'école et qu'on en déduise ensuite la forme scolaire en fonction de ça. »

D'autre part, il serait bon de profiter de cette étude pour ouvrir très vite le chantier de la co-éducation où l'on associera l'école, les familles, les collectivités et les tiers-lieux, non pas en les mettant en concurrence, mais en les plaçant en étroite collaboration chacun y jouant son rôle et pour que ces différents rôles soient complémentaires pour le « *bien-devenir* » de nos enfants.

Je suis donc optimiste par l'intelligence en pensant que, au vu de ce rapport, nos instances dirigeantes prendront très vite les choses à bras le corps dans le sens d'une véritable collaboration des différents partenaires.

Je crois que ce rapport de la Cour des comptes est une occasion unique et positive pour mettre en œuvre rapidement une étude qui répondra favorablement à la conclusion que le professeur Philippe Meirieu avait faite dans une de ces remarquables conférences :

« Le défi d'aujourd'hui est de penser un véritable écosystème éducatif dans lequel chaque instance contribue au développement de chacun et à la création d'une société plus juste, plus solidaire et de paix. »